



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 11
+41 22 919 41 60
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

**Cabinet du
Secrétaire général**

A tous les groupes de l'UIP

Genève, le 1 février 2019

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Je souhaite par la présente vous annoncer le lancement du Centre pour l'innovation au parlement et inviter votre Parlement à prendre part à cette initiative. Le Centre pour l'innovation au parlement est le fruit d'un partenariat noué par l'UIP et les parlements dans le but de nourrir l'innovation parlementaire grâce à une meilleure mise à profit des outils numériques.

Comme l'ont de nouveau souligné en décembre 2018 le Rapport mondial sur l'e-parlement et la Conférence s'y rapportant, l'environnement social et culturel dans lequel s'inscrivent les parlements est en constante mutation. Les parlements s'adaptent en permanence à l'évolution des besoins de la société. La technologie, qui ouvre une myriade de perspectives dans ce contexte de changement, n'est pas sans poser également de nombreuses difficultés aux parlements.

Le Centre a vocation à aider les parlements à transmettre leur expérience et à échanger leurs idées sur des points d'intérêt commun, ainsi qu'à définir des bonnes pratiques susceptibles d'être mises à la disposition de tous les parlements. Parmi les questions d'intérêt commun, citons par exemple :

- Comment mettre efficacement à profit les réseaux sociaux tout en limitant certains de leurs effets négatifs ? Comment s'appuyer sur la technologie pour permettre aux citoyens de prendre part de manière constructive aux travaux du parlement ?
- Pour ce qui est de l'institution parlementaire en tant que telle, comment adapter le parlement à son nouvel environnement technologique, caractérisé par les données ouvertes, les clouds et les applications mobiles, et comment mettre ce nouvel environnement au service des grandes fonctions parlementaires ? Comment planifier la transformation numérique, formuler des feuilles de route et impulser le changement ?

Le Centre se fonde sur le principe de la coopération interparlementaire. Les pôles parlementaires du Centre devront aider les différents parlements à mettre en commun leurs connaissances et leur expérience à l'occasion d'échanges en ligne voire, dans certains cas, de rencontres en personne. Les pôles, structurés par thématique ou région, seront coordonnés par un parlement hôte.

En annexe à la présente, vous trouverez une description du Centre et des premiers pôles créés en partenariat avec les parlements du Brésil, du Chili et de la Zambie, ainsi que le Parlement européen. Ces pôles sont désormais au service des collaborateurs d'autres parlements. L'annexe explique le mode de financement du Centre, fondé sur le principe de la mutualisation des petites contributions volontaires annuelles d'un grand nombre de parlements. Elle passe également en revue les divers modes de participation au Centre en évoquant certains des avantages potentiels de la participation à une telle initiative.

Je suis convaincu qu'il sera possible, grâce à votre soutien, de donner naissance à un Centre axé sur les besoins des parlements et reposant sur une base financière solide. Je vous invite à encourager votre parlement à participer au Centre, notamment par le biais de spécialistes techniques de votre administration parlementaire, ce qui donnera un élan supplémentaire aux efforts que vous consentez pour créer une institution moderne et efficace.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Chungong', with a stylized flourish extending to the right.

Martin Chungong
Secrétaire général

Annexe : Centre pour l'innovation au Parlement

1 février 2019

Contenu : Aperçu du projet

[Pôles](#)

[Comment participer](#)

[Plan de travail 2019 du Centre pour l'innovation au parlement](#)

[Pour en savoir plus](#)

Aperçu du projet

Titre	Centre pour l'innovation au parlement
Description	Un partenariat entre l'UIP et les parlements en vue de favoriser l'innovation parlementaire grâce à l'utilisation d'outils numériques.
Lieu	Genève (secrétariat) avec des pôles régionaux et thématiques hébergés par les parlements partenaires au plan mondial
Durée	2019-2021
Budget	Le budget exigé par les activités coordonnées par l'UIP pour la période 2019-2021 est estimé à 1 827 360 CHF. Le budget des pôles du Centre sera administré séparément et dépendra du nombre de pôles créés, ainsi que des plans de travail des pôles et des possibilités d'auto-financement et de collecte de fonds.
Objectifs du projet	<p>Les parlements intégrant les outils numériques sont des institutions nécessaires dans le monde moderne. Le projet, par la recherche, le renforcement des capacités et le travail en réseau, aidera les parlements à devenir des institutions toujours plus transparentes, responsables et efficaces, grâce à une utilisation innovante des outils et services numériques, et au partage de connaissances.</p> <p>Le point de départ de cette initiative sera de reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none">• le rôle stratégique notable joué par les outils numériques en faveur de l'innovation dans les fonctions parlementaires de base et l'ouverture parlementaire• les difficultés diverses auxquelles les parlements sont confrontés lorsqu'ils essaient de s'adapter à l'ère numérique• la volonté de rendre les parlements plus ouverts et de renforcer la collaboration avec la société civile. <p>Le projet reconnaît également que le meilleur moyen d'appuyer des parlements est de faire appel aux capacités et à l'expérience d'autres parlements.</p> <p>Le projet visera à permettre aux parlements de tirer le meilleur profit de l'utilisation des outils numériques dans leur fonctionnement, leur communication, et pour la mobilisation des citoyens.</p> <p>Grâce à l'apprentissage entre pairs, il apportera un plus précieux et tangible aux parlements en :</p> <ol style="list-style-type: none">1) créant et en partageant de bonnes pratiques en matière d'utilisation innovante des outils et services numériques dans les parlements ;2) appuyant le recueil et la diffusion à grande échelle de ces bonnes pratiques ;3) produisant des guides pratiques pour les parlements ;4) apportant des conseils d'experts et en fournissant un accès aux réseaux de savoir-faire.
Vision	Le Centre aura vocation à rendre cette « vision technologique » accessible aux parlements. Un e-parlement place la technologie, la connaissance et les normes au cœur de son travail quotidien et se veut le symbole des valeurs de collaboration, inclusivité, participation et ouverture au peuple ¹ .

¹ UIP, Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement

Partenaires	Le projet sera dirigé par l'UIP et appuyé par des partenaires actifs issus de parlements et d'organisations œuvrant au renforcement des parlements.
Objet	Le Centre sera une plate-forme permettant aux parlements de développer et de partager de bonnes pratiques concernant les stratégies de numérisation et des méthodes pratiques de renforcement des capacités dans des domaines tels que : <ul style="list-style-type: none"> • La planification stratégique des outils et services numériques • L'ouverture parlementaire, les normes ouvertes et l'open data • La mobilisation des citoyens dans le travail du parlement • Internet et les réseaux sociaux • La gestion électronique des documents et des archives • Les services électroniques de bibliothèque et de documentation.
Groupes cibles	Le Centre s'adressera aux parlements ainsi qu'aux organisations qui soutiennent le développement parlementaire. Il se voudra hautement utile à tous les parlements, quel que soit leur niveau de numérisation, mais en privilégiant d'abord ceux qui ont le plus besoin de soutien pour s'adapter à l'ère numérique.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les parlements (notamment les administrations parlementaires) cherchant des sources d'information et de conseil fiables et indépendantes sur l'introduction et la gestion des technologies de l'information pour devenir des institutions plus fortes et adaptées aux réalités du temps • Les parlements souhaitant développer des perspectives stratégiques et renforcer leurs capacités à innover grâce à l'utilisation des outils numériques • Les parlements qui croient en la valeur des échanges parlementaires et de l'apprentissage par les pairs • Les personnels parlementaires souhaitant accroître leurs compétences et leur savoir-faire • Les organisations collaborant avec des parlements qui souhaitent adopter, développer et partager de bonnes pratiques • Les citoyens mieux à même de comprendre leur parlement et d'interagir avec lui, et qui bénéficient d'institutions parlementaires plus fortes
Apports	<ul style="list-style-type: none"> • Guides pratiques portant sur les bonnes pratiques des parlements à l'ère numérique • Conseils d'experts en temps voulu sur la mise en place et l'utilisation, au meilleur coût, d'outils numériques en vue d'améliorer leurs capacités stratégiques et opérationnelles • Echange d'expériences, de stratégies et de bonnes pratiques entre pairs • Débats interactifs sur « Les parlements à l'ère numérique » à l'Assemblée de l'UIP • Pôles régionaux et thématiques, domiciliés dans les parlements hôtes, susceptibles de développer les bonnes pratiques et de faciliter les échanges parlementaires et les formations • Un secrétariat restreint, qui coordonnerait la demande en savoir-faire et en ressources, et leur mobilisation, et conduirait l'organisation et le déroulement bisannuel du Rapport sur l'e-Parlement, ainsi que de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de capacités et de savoir-faire, dans les parlements, pour faire un usage innovant des outils numériques • Plus de travail en réseau, de partage des connaissances et d'apprentissage avec des pairs entre parlements et avec le réseau étendu des praticiens du développement parlementaire et les organisations de la société civile • Meilleurs liens et échanges entre parlements et citoyens • Plus d'occasions d'échanges parlementaires et de coopération interparlementaire • Accès plus facile aux connaissances et aux bonnes pratiques • Soutien plus efficace au renforcement des capacités des parlements

<p>Activités principales</p>	<p>Les principales activités du Centre seront le renforcement des capacités, la recherche et la constitution de réseaux : des activités qui se renforcent mutuellement.</p> <p>Grâce au développement de pôles régionaux et thématiques, le Centre soutiendra l'apprentissage et les échanges de savoir-faire entre pairs, ce qui alimentera ses activités de recherche et de renforcement des capacités.</p> <p>Le Centre conduira l'organisation des activités stratégiques existantes, comme la publication bisannuelle du Rapport mondial sur l'e-Parlement et la Conférence mondiale sur l'e-Parlement y afférente.</p> <p>Le Centre élaborera des guides sur les bonnes pratiques numériques à l'usage des parlements, fondés sur l'expérience des parlements du monde en la matière. Il se chargera d'examiner, en temps voulu et de façon pertinente, les guides existants sur des sujets tels que les sites web parlementaires et les médias sociaux.</p> <p>Le Centre fournira des services de conseil aux parlements sur les façons de planifier et de renforcer leurs capacités à utiliser les services et outils numériques. L'approche du Centre en matière de renforcement des capacités sera fondée sur les échanges entre parlements et sur la coopération interparlementaire.</p> <p>Le Centre utilisera des plates-formes en ligne pour améliorer le partage de l'information, des enseignements tirés et des bonnes pratiques en matière d'innovation parlementaire dans l'utilisation des outils numériques.</p> <p>Globalement, les <i>Principes communs en matière d'assistance aux parlements</i>² guideront les travaux du Centre. Ils rappellent que l'assistance doit avoir pour points de repère les besoins des parlements et que les parlements eux-mêmes doivent se l'approprier ; que ses résultats doivent être durables et qu'elle doit recourir, de préférence, à des compétences locales et régionales disponibles.</p>
<p>Avantages pour les participants</p>	<p>Héberger un pôle ou en devenir membre permettra aux parlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de mieux aligner leur stratégie technologique sur les bonnes pratiques parlementaires ; • de contribuer au renforcement de leurs capacités internes, au développement des compétences de leur personnel et à l'échange d'information ; • de développer un argumentaire plus convaincant en faveur des investissements technologiques en dialoguant directement avec d'autres parlements sur des sujets communs ; • de réduire les risques liés aux projets en offrant à leur personnel l'accès à un large groupe de pairs et d'homologues avec lesquels collaborer et échanger des idées ; • de réduire les risques liés aux projets en se rapprochant de parlements comparables au leur et animés du même esprit, susceptibles de leur offrir un appui et des conseils en matière de nouvelles technologies et de technologies innovantes.
<p>Suivi et évaluation</p>	<p>Le Rapport mondial sur l'e-Parlement, qui est publié tous les deux ans depuis 2008, est le principal moyen de suivre les progrès par rapport à la base de référence pour l'utilisation de la technologie par les parlements.</p>
<p>Obligation redditionnelle</p>	<p>Le Centre rendra compte à son comité de pilotage et aux organes directeurs de l'UIP.</p>

² Principes communs en matière d'assistance aux parlements (2014). Genève : UIP. www.ipu.org/pdf/publications/principles_fr.pdf

Pôles

Les principales activités du Centre seront réparties entre les pôles régionaux et thématiques, au sein des parlements hôtes. Les pôles régionaux, qui rassembleront les parlements d'une même région ou sous-région, se concentreront normalement sur des sujets d'intérêt commun. Les pôles thématiques rassembleront des parlements de différentes régions qui partagent un intérêt commun à travailler sur un sujet spécifique, comme la gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) ou les données ouvertes.

Les pôles opéreront avec une grande autonomie au sein du réseau du Centre, à l'égard duquel ils se comporteront comme des franchises. Pour de plus amples informations sur le mode d'accès aux pôles thématiques et régionaux, les parlements sont invités à se mettre en contact avec l'UIP à l'adresse innovation@ipu.org.

Pôle thématique Gouvernance des TIC

Hôte : Parlement européen

Le [pôle Gouvernance des TIC](#) est une plateforme de formation en ligne à l'intention des parlements, qui vise à soutenir le développement de la gouvernance informatique à tous les niveaux. Ce parcours exploratoire présente le développement de la gouvernance informatique dans le contexte parlementaire en axant son analyse sur diverses dimensions de la gouvernance opérationnelle et informatique, à savoir la stratégie, la planification et l'efficacité informatiques. Outre son volet apprentissage, cette plateforme propose aussi un outil d'auto-évaluation du degré de développement informatique, dont les résultats sont visualisés et partagés avec les autres participants du pôle.

Parlements participants : tout parlement intéressé

Pôle thématique du Cloud interparlementaire

Hôte : Chambre des députés du Brésil

L'objectif visé consiste à améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'élaboration de la législation à l'échelon parlementaire en créant un point d'accès unique aux informations législatives à partir d'un grand nombre de pays et dans un grand nombre de langues. Pour ce faire, ce projet vise à rassembler des données ouvertes provenant de divers parlements dans le monde en automatisant leur traduction au moyen de méthodes d'apprentissage automatique. Le premier projet mis en œuvre au sein du Cloud interparlementaire a pour finalité de mettre à l'épreuve ce nouveau modèle. Si les résultats sont satisfaisants, ces données viendront enrichir les tableaux de bord mondiaux d'analyses comparatives de la législation très complètes, offrant aux chercheurs et aux parlements de nouveaux modes d'évaluation et d'amélioration de la législation.

Parlements participants : au cours de la phase initiale, le critère de participation fondamental sera que le parlement dispose d'un site web de données ouvertes qui présente les données dans un format ouvert structuré et exploitable par un système informatisé (par exemple XML, JSON, CSV).

Pôle régional pour l'Amérique latine

Hôte : Chambre des députés du Chili

Ce pôle régional offre aux parlements d'Amérique latine, tout particulièrement hispanophones, une plaque tournante leur permettant de mettre en commun des informations et des outils utiles pour la mise en œuvre et l'utilisation des TIC dans leurs institutions respectives. Son but est de mettre à la disposition des parlements intéressés des outils technologiques, des logiciels développés par les parlements, des logiciels tiers en accès libre, de la documentation et des informations sur des cas concrets.

Parlements participants : tout parlement d'Amérique latine intéressé

Pôle régional pour l'Afrique australe

Hôte : Assemblée nationale de Zambie

L'objectif de ce pôle régional est de promouvoir l'utilisation efficace de la technologie dans les parlements d'Afrique australe en partageant et en consolidant l'information sur les initiatives passées, en cours et futures dans le domaine des TIC, ainsi que sur l'expérience acquise et les enseignements tirés, et en créant un réseau permettant un soutien réciproque en matière de réflexion, de planification et de mise en œuvre relatives aux TIC.

Parlements participants : tout parlement d'Afrique australe intéressé

Comment participer

Quatre degrés de partenariat sont proposés aux parlements, aux organisations de renforcement parlementaire, aux donateurs et autres organisations concernées.

- **Les partenaires fondamentaux** hébergent des pôles dans le cadre du Centre ou fournissent un financement de base. Les partenaires fondamentaux participent directement à la gouvernance et à l'orientation stratégiques du Centre en siégeant au Comité de pilotage.
- **Les partenaires financiers** apportent des ressources financières au Centre et jouent un rôle de second plan en matière de gouvernance. Contribution financière souhaitée de la part des parlements : 10 000 CHF par an pour la période 2019-2021
- **Les partenaires d'appui** fournissent un soutien en nature, par exemple en détachant du personnel pour participer aux travaux du Centre pendant un certain temps, sur la base d'un projet ou pour des missions de courte durée, comme pour l'assistance interparlementaire.
- **Les partenaires de projet** participent à des projets individuels (p. ex. l'élaboration de guides pratiques, l'offre de services de conseil, le renforcement des capacités, etc.) au sein du Centre.

Modes de participation offerts aux parlements

1. Participer au réseau de communication en ligne du Centre
 - a. Chaque parlement peut charger un ou plusieurs de ses collaborateurs de participer au réseau de communication du Centre sur Yammer. Veuillez communiquer le nom, le titre et l'adresse de courriel des collaborateurs concernés à l'adresse innovation@ipu.org.
2. Participer à l'un des pôles du Centre
3. Créer et héberger un nouveau pôle
4. Dégager du temps à des membres du personnel parlementaire pour qu'ils contribuent aux projets du Centre

Projets actuels (janvier 2019) :

- a. Elaboration d'un guide pratique sur les réseaux sociaux à l'usage des parlements et des parlementaires
 - b. Réunion d'experts parlementaires des données ouvertes et de l'intelligence artificielle, Brasilia, 22-26 avril 2019
5. Communiquer les innovations récemment mises en œuvre par le parlement afin qu'elles soient présentées dans le *Bulletin de l'innovation* (voir les détails sous la rubrique Plan de travail 2019)

Pour de plus amples informations, veuillez vous mettre en contact avec l'UIP à l'adresse : innovation@ipu.org.

Plan de travail 2019 du Centre pour l'innovation au parlement

La présente note donne un aperçu des activités du Centre en 2019. Il conviendra de réfléchir à la manière d'intégrer les plans de travail des pôles dans le plan de travail général du Centre.

Coordination et développement du Centre

Assurer la coordination générale du Centre et de ses pôles :

- consolider les partenariats entre l'UIP et les parlements qui hébergent des pôles et/ou apportent un soutien financier, et mettre en place de nouveaux partenariats ;
- aider les pôles à élaborer leurs plans de travail ; établir des indicateurs clés de performance pour le Centre et les pôles, et suivre leur évolution ;
- aider les pôles à concevoir des produits et des services ; établir et surveiller les procédures de contrôle qualité de leurs extrants ;
- élaborer des méthodes permettant de partager efficacement des informations au sein des pôles et entre eux ;

- sensibiliser les parlements et les faire participer aux travaux du Centre et des pôles ;
- mettre efficacement en œuvre le budget et le plan de travail ; renforcer la base de financement du Centre.

Produits et services conçus par le Centre

Concevoir une gamme de produits et de services :

- élaborer et publier un *Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements et des parlementaires* ;
- publier chaque trimestre un *Bulletin de l'innovation* ;
- gérer la présence du Centre sur le web et les réseaux sociaux ;
- gérer le(s) réseau(x) de communication du Centre ;
- démarrer les recherches en vue du Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement ;
- commencer les préparatifs en vue de la Conférence mondiale 2020 sur l'e-Parlement.

Activités des pôles du Centre

Cette liste préliminaire sera complétée au fur et à mesure que les pôles se doteront d'un plan de travail.

- Réunion d'experts parlementaires des données ouvertes et de l'intelligence artificielle, Brasilia, 22-26 avril 2019, activité du Pôle thématique du Cloud interparlementaire organisée par la Chambre des députés brésilienne

Bulletin de l'innovation

Le Centre commencera à publier un *Bulletin de l'innovation* trimestriel qui mettra en lumière trois à cinq nouvelles innovations introduites par des parlements. L'objectif du Bulletin sera de faire circuler des informations entre les parlements afin de stimuler la réflexion et de favoriser la coopération.

Les informations nécessaires au Bulletin seront recueillies par l'intermédiaire du réseau du Centre ainsi que d'autres réseaux et sources.

Les lecteurs du Bulletin seront principalement les membres du personnel parlementaire responsables du développement institutionnel, de l'innovation, des TIC, des communications, du web et des réseaux sociaux, de la sensibilisation des citoyens et des services législatifs. Le Bulletin pourrait également intéresser les parlementaires et les secrétaires généraux engagés en faveur de l'innovation au sein de leur institution, ainsi que les organisations œuvrant pour le renforcement des parlements.

Le Bulletin sera diffusé via le web, les réseaux sociaux et le courrier électronique. L'information sera accessible au public et communiquée aux participants du réseau établi par le Centre.

Le premier numéro du *Bulletin de l'innovation* sera publié le 31 mars 2019. De nouveaux numéros seront publiés tous les trois mois.

Pour en savoir plus

- [Page web du Centre pour l'innovation au parlement](#)
- [Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement](#)
- [Conférence mondiale 2018 sur l'e-Parlement](#)

Contacts

Avinash Bikha, Chargé de projet innovation@ipu.org
 Andy Richardson, Responsable de programme ar@ipu.org